

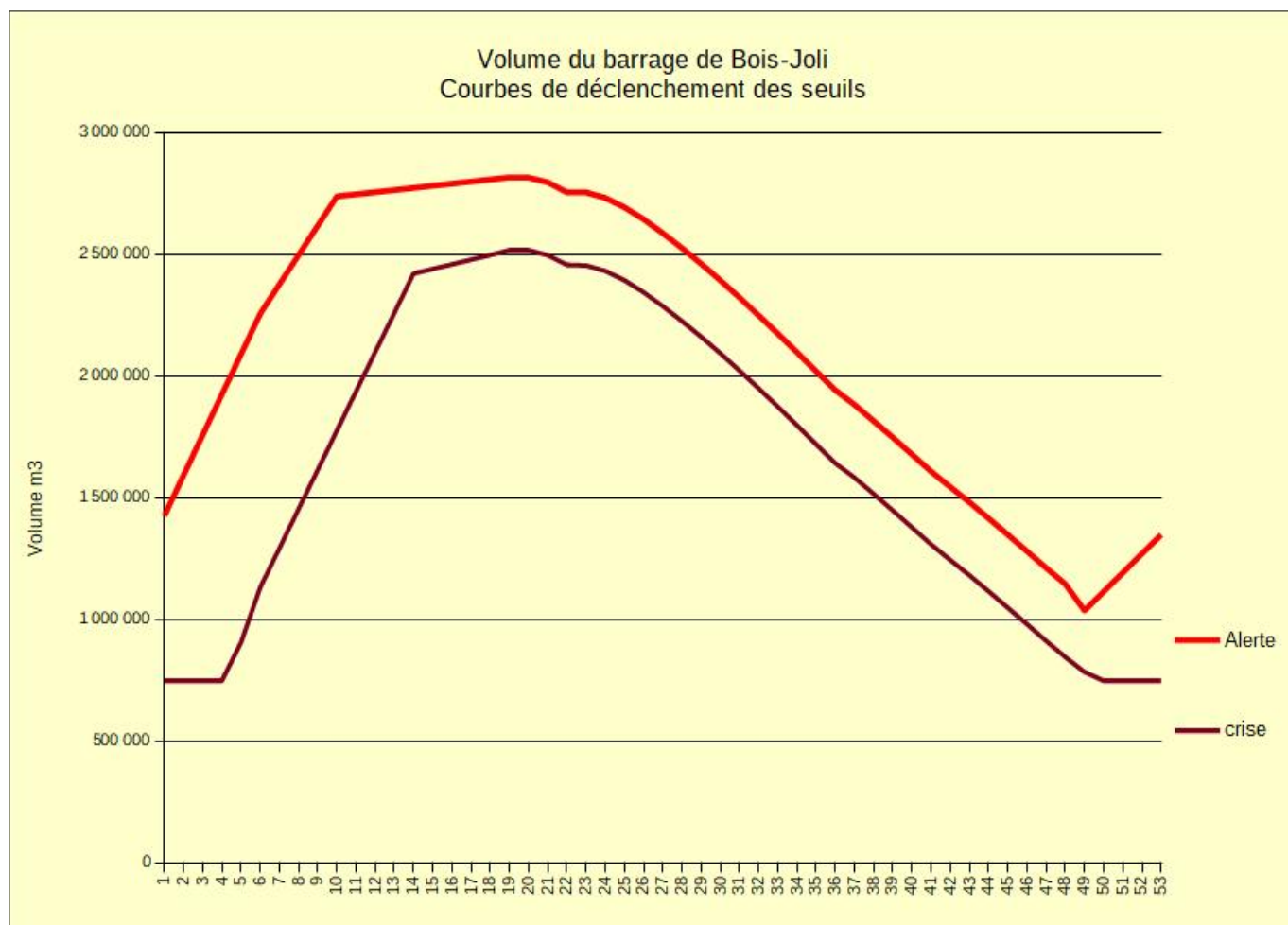
Définitions :

Module : moyenne interannuel des débits d'un cours d'eau.

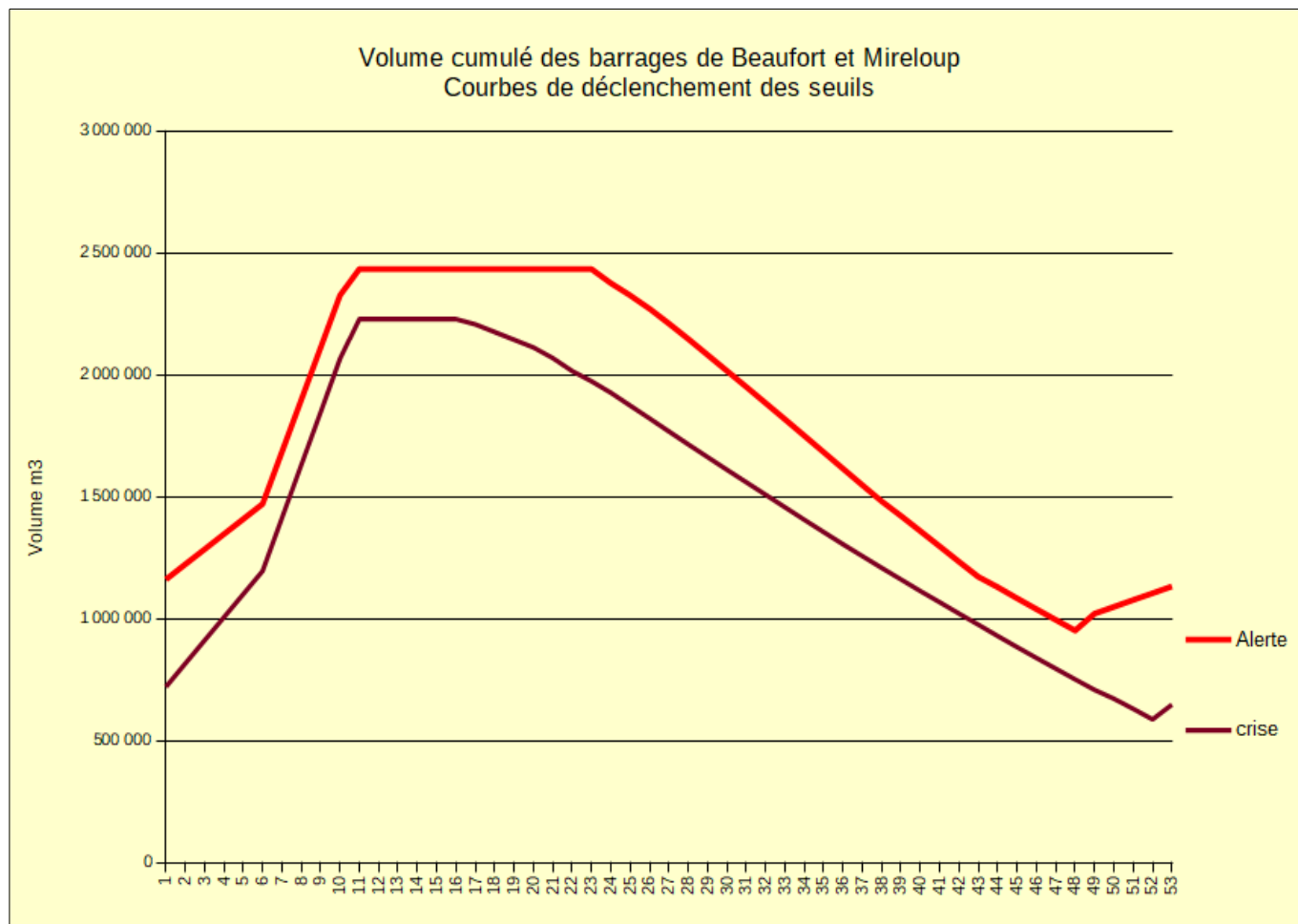
1/10^{ème} module : correspond à 10 % de la valeur du module (NB : en dessous de cette valeur réglementaire, les prélèvements en cours d'eau sont interdits).

Seuils et courbes déclenchements des mesures des stations de référence

Station de référence : barrage de Bois-Joli (secteur A – Bassins côtiers)



Station de référence : barrages de Beaufort et Mireloup (secteur A – Bassins côtiers)



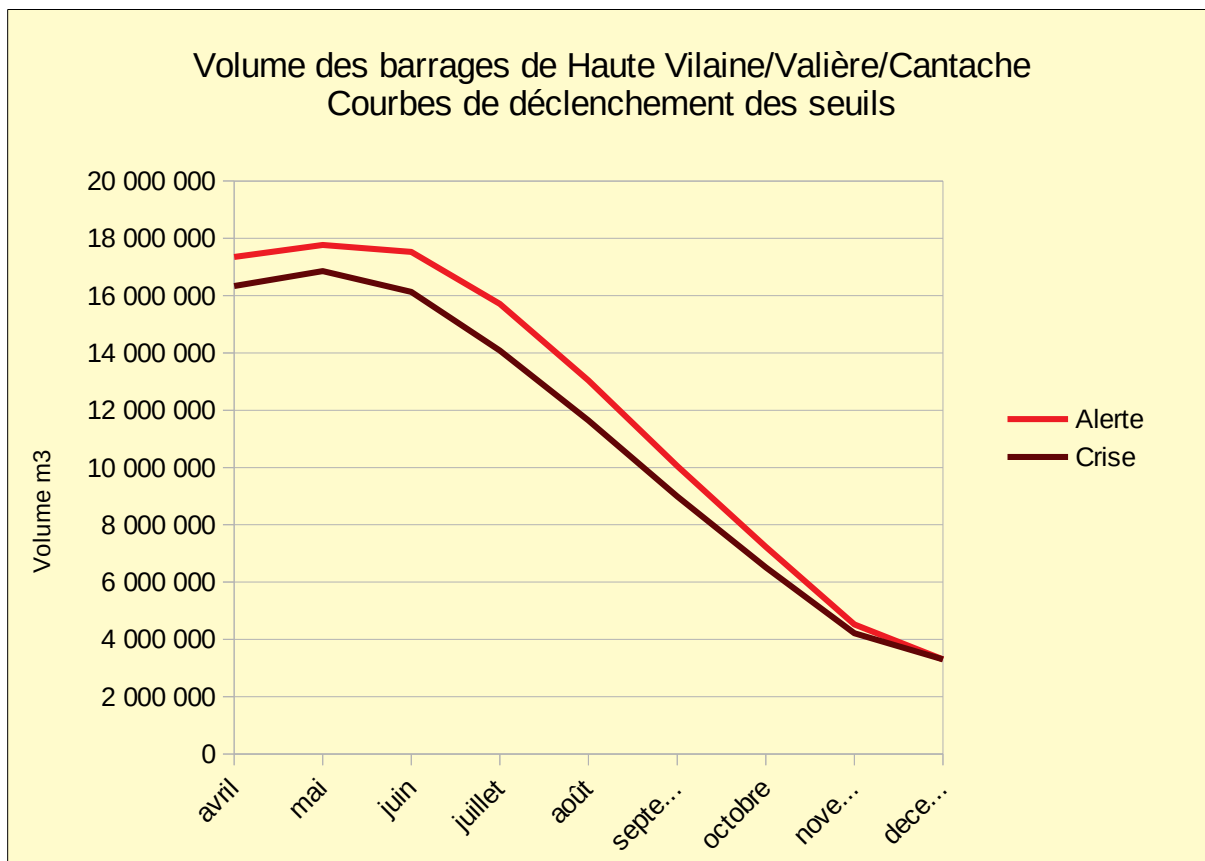
Station de référence : le Frémur à Pleslin-Trigavou (secteur n°1 – Bassins côtiers)

Valeurs des débits de référence :

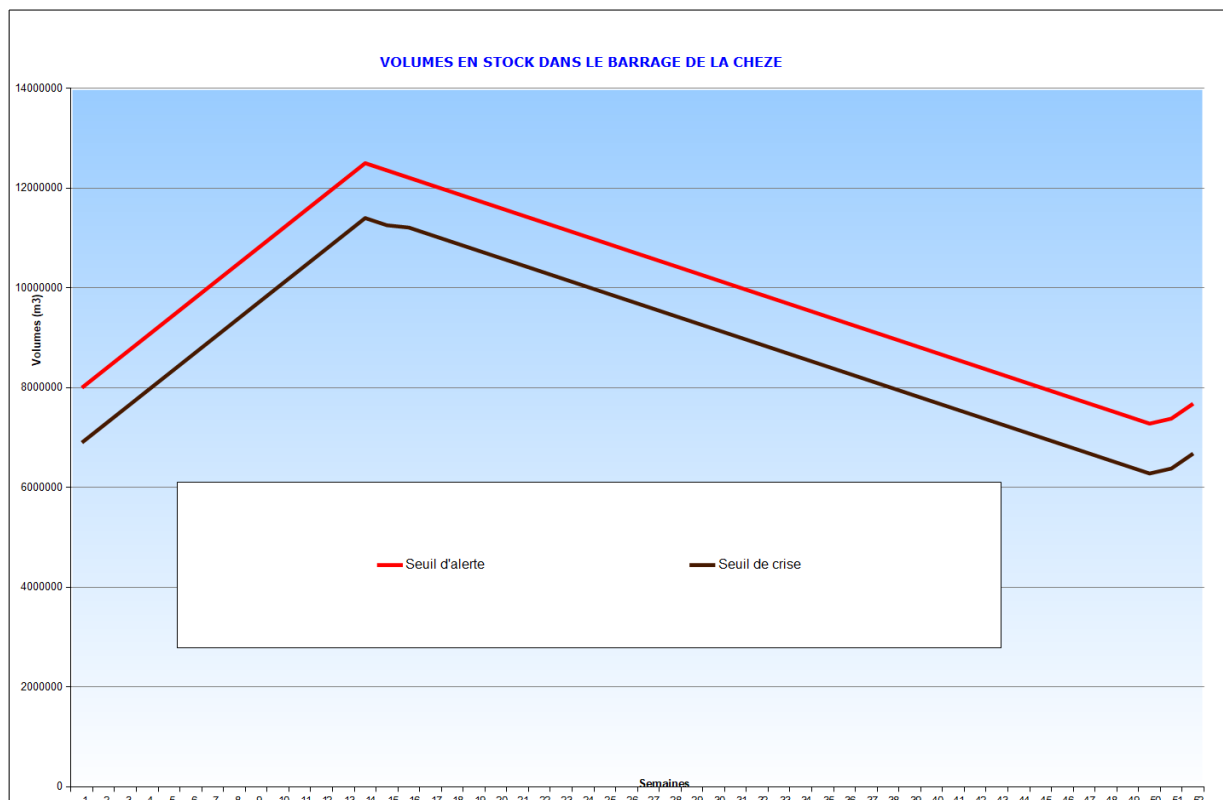
(unité m³/s)	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
10 ^e du module	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023
Vigilance	0,040	0,040	0,040	0,040	0,040	0,040	0,040	0,040
Alerte	0,027	0,027	0,027	0,027	0,027	0,027	0,027	0,027
Alerte renforcée	Pas de seuil d'alerte renforcée pour ce secteur							
Crise	0,017	0,017	0,017	0,012	0,012	0,012	0,017	0,017

Secteur Couesnon – Vilaine

Station de référence : barrages de la Vilaine amont (secteur B – Couesnon et Vilaine)



Station de référence : barrage de la Chèze (secteur B – Couesnon et Vilaine)



Réseau piézométrique du BRGM suivi

Lorsque 6 piézomètres ou plus, suivis par le BRGM sur le département, sont en dessous de la normale au printemps (février, mars, avril, mai), le département est placé en situation de vigilance sécheresse. Ponctuellement, le niveau de ces piézomètres pourra être utilisé pour affiner l'analyse de la situation sur un secteur.

Carte des douze piézomètres suivi par le BRGM sur le département d'Ille-et-Vilaine :



Réseau piézométrique - Ille-et-Vilaine

